

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN - (N° 427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. David Habib et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« dès lors qu'il a été informé, dans une langue qu'il comprend ou dont il est raisonnable de penser qu'il la comprend, des conséquences de son refus. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fournir des garanties supplémentaires aux demandeurs d'asile dans le cadre des critères facultatifs du risque non négligeable de fuite.